

Compte rendu sommaire Réunion du Conseil Communautaire Séance du 1^{er} avril 2021 à 18h00

Date de convocation : 26 mars 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 53

Présents : 43

Ayant donné procuration : 8

L'an DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le PREMIER du mois d'AVRIL à 18h00, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER, Mme COGLIANDRO, M. DALLA-FAVERA, M. DIEUDONNE, M. DOS SANTOS, Mme HIRSCH, Mme RAU et M. TISSERAND

Bronvaux : M. FAVIER

Clouange : M. BOLTZ et M. VEZAIN

Marange-Silvange : M. MULLER, M. COQUIN, Mme GREFF, M. ROETTGER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : Mme VANNI et M. CANTELE

Moyeuve-Grande : M. ROVIERO, Mme CISAMOLO, Mme DOS SANTOS, M. ROSSO, M. SCHNEIDER, Mme THIBO et M. TIRLICIEN

Moyeuve-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. NOBILE, M. RISSER

Roncourt : -

Rosselange : M. MATELIC, M. SCHONS et Mme SEEMANN

Sainte Marie Aux Chênes : Mme LAMARQUE, M. CALLIGARO, M. CAYRE et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI, Mme SAVINO et M. VEGLIA

Membres absents ayant donné procuration :

Mme CALCARI-JEAN à M. MUNIER

Mme THOMAS à M. BOLTZ

M. RACHIELE à Mme VANNI

M. MEOCCI à Mme GREFF

M. BENABID à M. ROVIERO

Mme LEMASSON à M. HEISER

Mme BENCI à M. RISSER

Mme WAGNER à M. DUMON

Absent excusé : M. VILLA

Absent : M. POSTERA

Le Président ouvre la séance à 18h00, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 09 mars 2021.

Délibération 2021-04 – PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL – VALIDATION DU PLAN D'ACTIONS

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ARRÊTE le plan d'actions du Plan Climat Air Energie présenté ;
- Et CHARGE le Président d'engager la procédure de validation du Plan Climat Air Energie de la CCPOM.

Délibération 2021-05 – SYNDICAT MIXTE DU SCOTAM – MODIFICATION DES STATUTS
(MODIFICATION DU SIEGE ET DE LA LOCALISATION DES LOCAUX DU SYNDICAT MIXTE).

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur les modifications à apporter aux statuts du Syndicat Mixte du SCOTAM, à savoir :

- Le transfert du siège du Syndicat Mixte à l'adresse située 1, Place du Parlement de Metz – 57011 METZ Cedex 1 ;
- Le transfert des bureaux du Syndicat Mixte de l'adresse située « Harmony Park », 11 Boulevard Solidarité 57070 METZ, à la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine, 14 rue de la Mouée – 57070 METZ ACTIPOLE.

Délibération 2021-06 – BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget Principal.

Délibération 2021-07 – BUDGET ANNEXE « RAMONVILLE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « Ramonville ».

Délibération 2021-08 - BUDGET ANNEXE « PAC CHAMPELLE » -
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « PAC Champelle ».

Délibération 2021-09 – BUDGET ANNEXE « GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS » -
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « Gestion des déchets ménagers ».

Délibération 2021-10 – BUDGET ANNEXE « GESTION LOCATIVE » -
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « Gestion locative ».

Délibération 2021-11 – BUDGET ANNEXE « GEMAPI » - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « GEMAPI ».

Délibération 2021-12 – BUDGET ANNEXE « BEREGOVOY » - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « BEREGOVOY ».

Délibération 2021-13 – BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2020 - APPROBATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2020, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2021-14 – BUDGET ANNEXE « RAMONVILLE » - COMPTE DE GESTION 2020 - APPROBATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « Ramonville » dressé, pour l'exercice 2020, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2021-15 – BUDGET ANNEXE « PAC CHAMPELLE » - COMPTE DE GESTION 2020 - APPROBATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « PAC Champelle » dressé, pour l'exercice 2020, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2021-16 – BUDGET ANNEXE « GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS » -
COMPTE DE GESTION 2020 - APPROBATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « Gestion des déchets ménagers » dressé, pour l'exercice 2020, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2021-17 – BUDGET ANNEXE « GESTION LOCATIVE » -
COMPTE DE GESTION 2020 - APPROBATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « Gestion locative » dressé, pour l'exercice 2020, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2021-18 – BUDGET ANNEXE « GEMAPI » - COMPTE DE GESTION 2020 - APPROBATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « GEMAPI » dressé, pour l'exercice 2020, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2021-19 – BUDGET ANNEXE « BEREGOVOY » - COMPTE DE GESTION 2020 - APPROBATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « BEREGOVOY » dressé, pour l'exercice 2020, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2021-20 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat du Budget Principal de l'exercice 2020 comme suit :
 - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 1.419.774,57 €
 - 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté 473.418,84 €

Délibération 2021-21 – BUDGET ANNEXE PAC CHAMPELLE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat du Budget Annexe « PAC Champelle » de l'exercice 2020 comme suit :
 - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 2.353,25 €
 - 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté 0,00 €

Délibération 2021-22 – BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS –
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat du Budget Annexe « Déchets ménagers » de l'exercice 2020 comme suit :
 - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 1.298.690,65 €
 - 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté 936.991,64 €

Délibération 2021-23 – BUDGET ANNEXE « GEMAPI » – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat du Budget Annexe « GEMAPI » de l'exercice 2020 comme suit :
 - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 311 994,57 €
 - 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté 63 105,38 €

Délibération 2021-24 – BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif pour l'exercice 2021, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
 - En section de fonctionnement : 11 554 377,20 €
 - En section d'investissement : 7 590 326,89 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.

Délibération 2021-25 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE
AU BUDGET ANNEXE « PAC CHAMPELLE ».

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE du versement d'une subvention de 15 058,74 € destinée à équilibrer le Budget Annexe « PAC Champelle ».

Délibération 2021-26 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE
AU BUDGET ANNEXE « GESTION LOCATIVE ».

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE du versement d'une subvention de 179 857,68 € destinée à équilibrer le Budget Annexe « Gestion locative ».

Délibération 2021-27 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE
AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE du versement d'une avance de 1 200 000,00 € destinée à équilibrer la section d'investissement du Syndicat Mixte des Portes de l'Orne.

Délibération 2021-28 – BUDGET ANNEXE « RAMONVILLE » 2021

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe « Ramonville » pour l'exercice 2021, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - En section de fonctionnement : 18 813,48 €
 - En section d'investissement : 12 000,00 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Délibération 2021-29 – BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE « CHAMPILLE » 2021

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe du Parc d'Activités Communautaire « Champille » pour l'exercice 2021, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - En section de fonctionnement : 16 858,74 €.
 - En section d'investissement : 160 776,10 €.
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Délibération 2021-30 – BUDGET ANNEXE « GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS » 2021

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe « Gestion des déchets ménagers » pour l'exercice 2021, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - En section de fonctionnement : 7 318 287,76 €
 - En section d'investissement : 4 586 242,30 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.

Délibération 2021-31 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe « Gestion locative » pour l'exercice 2021, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - En section de fonctionnement : 191 506,90 €
 - En section d'investissement dépenses : 38 154,28 €
 - En section d'investissement recettes : 1 505 062,93 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Délibération 2021-32 – BUDGET ANNEXE « GEMAPI » 2021

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe « GEMAPI » pour l'exercice 2021, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - En section de fonctionnement : 738 105,38 €
 - En section d'investissement : 1 084 470,84 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.

Délibération 2021-33 – BUDGET ANNEXE « BEREGOVOY » 2021

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe « BEREGOVOY » pour l'exercice 2021, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :

En section de fonctionnement : 50 000,00 €

En section d'investissement : 0,00 €

- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.

Délibération 2021-34 – FISCALITÉ ADDITIONNELLE – DÉTERMINATION DU TAUX DES TAXES FONCIÈRES 2021.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le taux de chacune des deux taxes foncières, comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : 1,98 %

Taxe sur le foncier non bâti : 5,24 %

Délibération 2021-35 – DÉTERMINATION DU TAUX DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises, pour l'année 2021, à 22,84 %.

Délibération 2021-36 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – VOTE DU TAUX.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 11,11 % pour l'année 2021.

Délibération 2021-37 – TAXE GEMAPI – VOTE DU PRODUIT

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le produit de la taxe « GEMAPI », pour l'année 2021, à 675 000 €.

Délibération 2021-38 – CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE MULTI ACCUEIL – AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à la réalisation d'une nouvelle structure multi-accueil à Rombas, conformément au tableau récapitulatif présenté.

Délibération 2021-39 – CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SERVICE PUBLIC – AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à la construction d'une Maison de service public à Sainte-Marie-aux-Chênes, conformément au tableau récapitulatif présenté.

Délibération 2021-40 – RÉALISATION D'UNE LIAISON DOUCE « ROMBAS – AMNÉVILLE – HAGONDANGE » – AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à la réalisation d'une liaison douce « Rombas – Amnéville – Hagondange », conformément au tableau récapitulatif présenté.

Délibération 2021-41 – RÉALISATION D'AUTRES LIAISONS DOUCES –
AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT – CRÉATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de créer une autorisation de programme relative à la réalisation d'autres liaisons douces, conformément au tableau récapitulatif présenté.

Délibération 2021-42 – MODERNISATION DES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES –
AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à la mise aux normes et à la modernisation des déchèteries communautaires, conformément au tableau récapitulatif présenté.

Délibération 2021-43 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE l'enveloppe annuelle des frais de représentation du Président à 1 500 € (à l'article 65316).

Communications

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions que le Président a prises conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Fait à Rombas, le 14 avril 2021

Le Président,



Lionel FOURNIER